



CONSEIL MUNICIPAL du 13 février 2021

RAPPORT DE PRESENTATION

Délibération n°04

Objet : Vote du budget primitif 2021

Rapporteur :

Mme Marie-Martine
SALLES, 1^{ère} adjointe
au Maire

Dossier suivi par :

Catherine BLOT,
Directeur des finances

Commission municipale :

Administration
Générale, Finances et
Ressources Humaines

Le débat d'orientation budgétaire qui s'est tenu le 25 janvier 2021 sur la base du rapport d'orientation budgétaire a permis d'exposer au Conseil municipal le contexte financier dans lequel la commune évoluera en 2021.

Il a également été l'occasion de rappeler les efforts d'ores et déjà réalisés pour maintenir une gestion financière, en maintenant en 2021 des axes stratégiques forts :

➤ **Renforcer la stratégie de gestion des charges de fonctionnement**

Le cadrage budgétaire de l'exercice 2021 a été conçu avec l'objectif d'une progression nulle des dépenses de gestion courante, au regard des dépenses réalisées en 2019. Cette tendance doit particulièrement être respectée sur les chapitres 011 (charges générales) et 012 (masse salariale), principaux postes de dépenses.

➤ **Maitriser l'évolution de la masse salariale**

Les sommes correspondantes à la masse salariale constituent 70% des dépenses réelles de fonctionnement, soit un ratio important. La maîtrise des dépenses de personnel reste une nécessité et demande un effort constant.

➤ **Maitriser la dette communale** avec une dette par habitant de 567 € en 2020 nettement inférieure à la moyenne de la strate (valeur de la strate 1 032 €/habitant en 2019). Une opération de refinancement de la dette a été réalisée permettant d'optimiser les remboursements de capital.

Elle s'inscrit pleinement dans la recherche systématique de ressources nouvelles.

En parallèle, le besoin prévisionnel d'emprunt au titre de l'année 2021, s'élève à 2 000 000 €.

➤ **Etablir un programme d'investissement 2021 adapté aux besoins des habitants et aux enjeux sociétaux de la commune.**

La commune assurera comme chaque année les moyens financiers pour la sauvegarde de son patrimoine communal à travers, entre autres, sa mise en accessibilité et en sécurité.

➤ **Vote du budget primitif 2021 sans les résultats 2020 et le retour de l'épargne nette en territoire positif.**

Les propositions budgétaires pour 2021 sont donc préparées dans la même démarche qualitative et de dialogue de gestion opérés en 2020.

I. LA SECTION D'INVESTISSEMENT

Ce Budget Primitif ne reprend ni les reports 2020 dans sa section d'investissement, ni les résultats du compte administratif 2020, ces derniers seront repris lors d'un budget supplémentaire courant 2021, afin d'affecter l'excédent final à un fonds de roulement disponible pour les futurs investissements :

1) LES RECETTES D'INVESTISSEMENTS

Les recettes d'Investissement se répartissent pour 2021 en trois catégories :

Les ressources internes :

- L'amortissement à hauteur de 777 000 €,
- Un virement de la section de fonctionnement pour abonder la section d'investissement, d'un montant de 163 081 €

Les ressources propres d'origines externes :

- Le fonds de compensation de la TVA (FCTVA) pour 380 000 €,
- La Taxe d'Aménagement pour 300 000 €,

Les subventions d'investissement :

- Les fonds de concours 2020 et 2021 de la communauté d'agglomération Grand Paris Sud participeront au financement de projets à hauteur de 412 000 € en 2021,
- Une subvention de l'Etat (DSIL) de 96 496 € allouée au titre de la mise en place de l'informatisation dans les écoles.
- Une subvention de la région Ile de France de 45 000 € sera perçue en 2021 pour la rénovation du site de la Couture,

Les recettes exceptionnelles liées à des cessions :

Aucune cession foncière n'est envisagée pour 2021.

Les emprunts :

Un emprunt de 2 000 000 € est prévu en 2021.

2) LES DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Les dépenses d'investissement se répartissent par grands secteurs de la manière suivante :

Les dotations aux services représentent :

- L'acquisition de matériel et de mobilier pour 163 650 € dont le détail est annexé.
- L'acquisition de matériel informatique et de logiciels, nécessaires à la poursuite de la modernisation des modes de travail de notre administration, pour un montant de 125 435 €.

Les améliorations du patrimoine concernent :

- Les travaux de bâtiments (300 000 €) comme chaque année,
- L'acquisition de véhicules indispensables aux services pour 30 000€
- Des travaux de voirie pour un montant de 745 000 €. Cela inclut notamment des travaux d'accessibilité (100 000 €) et d'aménagements divers.
- Les travaux d'éclairage des bâtiments communaux pour 62 000 €.
- Les travaux d'espaces verts, pour 74 500 €, consacrés à l'acquisition de végétaux et de terre pour les plantations.

Les nouveaux investissements :

- L'informatisation des écoles pour 241 000 €
- La création d'un nouvel accueil de loisirs maternelle Le Chêne (523 200 €)
- Le remplacement des fauteuils du cinéma de la coupole pour la somme de 50 000 €
- Les frais d'études pour la construction d'un dojo et des travaux du Gymnase Allendé, pour une somme cumulée de 120 000 €
- La rénovation du parking Pablo Picasso

Le remboursement de la dette en capital pour 681 553 € :

En 2021, le remboursement sera de l'ordre de 673 473 €, en nette diminution par rapport à 2020 (1 035 000 €), auquel s'ajoute un remboursement de 8080 € pour un emprunt contracté à taux zéro, auprès de la CAF.

L'attribution de compensation à l'agglomération Grand Paris Sud

La commune est désormais redevable de cette attribution, en raison d'un transfert des éclairages publics, pour un montant de 249 005 €.

Le budget d'investissement s'élève donc au total à 4 223 577 € en 2021.

II. LA SECTION DE FONCTIONNEMENT

1) LES RECETTES DE FONCTIONNEMENT

Les contributions directes :

Comme en 2020, les taux d'imposition seront votés à taux constants.

Dès que les bases estimées par les services fiscaux pour 2021 nous seront notifiées, nous pourrons si nécessaire revoir le produit des recettes escomptées, au cours d'une prochaine décision modificative.

La loi de finances 2021 a fixé le coefficient d'augmentation des valeurs locatives cadastrales à 0,2 % pour 2021.

Le produit de la Taxe communale sur la consommation finale d'électricité (TCCFE) est évalué pour 2021 à 180 000 €. Le 1^{er} janvier 2021, cette compétence a été transférée à GPS, toutefois, les communes conservent le produit de la taxe pour 2021. Une négociation sera menée pour les années futures.

Les concours financiers de l'Etat et des autres établissements publics :

Les dotations attendues de l'Etat et des autres collectivités territoriales ne sont pas encore définitivement connues, mais Finance Active, prestataire conseillant la commune sur les perspectives financières, peut nous en donner une première estimation précise. Les résultats sont naturellement à prendre avec précaution mais permettent d'indiquer les évolutions suivantes :

La Dotation de Solidarité Urbaine (DSU) est prévue pour 733 000 € contre 719 837 € en 2020.

Concernant la Dotation Nationale de Péréquation (DNP), le montant estimé est de 94 500 €, contre un montant réalisé de 105 151 € sur l'année écoulée.

La Dotation Globale de Fonctionnement (DGF) poursuit son recul observé depuis plusieurs années, passant de 3 121 299 € en 2020 à une prévision de 3 055 000 € pour 2021, soit une baisse de - 2,12 %.

Le Fonds National de Péréquation des ressources Intercommunales et Communales (FPIC)

La commune restant encore bénéficiaire du FPIC, le montant prévu pour 2021 est de 390 000 €. Les dernières données dont dispose GSP ne prévoient plus sur le mandat la perte du versement FPIC. L'administration de la communauté d'agglomération reste vigilante sur la trajectoire et reviendra vers les communes pour travailler cette péréquation au sein du bloc communal.

Les autres recettes :

Le produit escompté des **droits de mutation** est prévu en 2021 à hauteur de 986 000 €.

Une autre part importante des ressources communales est constituée du produit des services.

L'estimation correspondante reste particulièrement mesurée car plusieurs inconnues subsistent, dans un contexte socio-économique très délicat.

Une baisse de 300 000 € des subventions CAF est anticipée pour le budget 2021, liée aux conséquences du 1^{er} confinement de mars 2020. En effet, le financement de la CAF pour les structures d'accueils est établi sur le principe d'un versement en 2 fois sous la forme d'un acompte qui est calculé sur la base du prévisionnel et d'une liquidation calculée sur la réalité des heures effectuées, le solde étant versé en N+1. Ce mode de versement est prévu pour un fonctionnement normal des structures. Or, la situation exceptionnelle

de crise sanitaire a mobilisé l'ensemble des partenaires dont notamment la CAF qui est venue attribuer une aide financière exceptionnelle pour pallier les conséquences des fermetures durant le 1er confinement. Cette aide a ainsi pris le relais face à la chute de la participation des familles.

Ce budget Primitif 2021 ne reprend pas les résultats du Compte Administratif 2020.

Ainsi, le budget de fonctionnement s'élève à 25 507 005 € en 2021.

2) LES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

Les charges de personnels

Concernant les frais de personnel, le Budget Primitif est construit sur l'hypothèse d'une baisse de la masse salariale, et sont estimés à 17 311 506 € comprenant :

- Le Glissement Vieillessement Technicité (GVT), les promotions et les avancements de grade,
- Les reclassements statutaires des catégories A, B et C.
- La prise en compte des évolutions générales liées aux différentes contributions (maladie, accident du travail, centre de gestion)

Les charges à caractère général

Toutes les composantes du budget ont été étudiées pour dégager un maximum d'économies possibles tout en maintenant les conditions permettant d'assurer un service public de qualité. Ce chapitre de dépenses s'élève à la somme de 5 411 603 € et comptera parmi les crédits alloués aux services communaux, les dépenses supplémentaires liées aux mesures sanitaires.

Les autres charges de gestion courante

Les enveloppes des associations sont reconduites en légère hausse, pour un montant de 355 182 € contre 338 243 € l'année écoulée.

La subvention du CCAS et la subvention d'équilibre au Service d'Aide à Domicile sont prévues pour la somme globale de 500 000 €.

En conclusion, par l'effet des prévisions rigoureuses des services, ce Budget Primitif est équilibré et permettra de continuer la mise en œuvre des projets communaux.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.



Le Maire

Guy GEOFFROY